



Communiqué de Presse

Montreuil, le 26 janvier 2014

Madame, Monsieur,

**Le 24 Janvier 2011, sur le chantier de l'EPR de Flamanville (50), un accident de travail coutait la vie à Franck VOISIN, soudeur intérimaire, marié et père de trois enfants.**

La CGT, en présence d'**Éric AUBIN**, *Secrétaire Confédéral et Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement - CGT*, vous invite **le 31 janvier 2014, à CHERBOURG (Tribunal de Grande Instance) à 13h30** à venir couvrir notre rassemblement pour l'ouverture du procès de cet accident mortel.

**Comment sur un chantier, vitrine technologique française de 8,5 Milliards d'euros, peut-on avoir des accidents mortels du travail ?**

Il n'y a pas de fatalité concernant les questions de **santé au travail** et de **sécurité pour les salariés**. BOUYGUES, responsable du Génie Civil et coordinateur de la sécurité, et les entreprises EURIDIS NORMETAL et TISSOT, n'ont vu que l'aspect financier de ce projet.

**Les hommes ne sont-ils que des éléments négligeables et corvéables de l'activité de la Construction ?**

Un salarié, le grutier, ne doit pas être le lampiste et le seul responsable des insuffisances du Groupe BOUYGUES. Ce Groupe, major de la profession, est accusé en tant que personne morale. L'Autorité de Sureté Nucléaire a signalé notamment, plusieurs infractions concernant la coordination des travaux et la conformité des équipements de travail.

De plus, la CGT se pose la question du devenir des dossiers en cours. Où en sommes-nous de l'instruction des sous-déclarations des accidents du travail et des affaires de délit de marchandage concernant l'entreprise Chyprio-Irlando-Malto-Polonaise ATLANCO, sous-traitante du Groupe BOUYGUES ? Où en sommes-nous de la responsabilité du Groupe BOUYGUES concernant ces sous-traitants au moment même où le Gouvernement déclare bien fort « *il faut responsabiliser les donneurs d'ordre* ». Où en sommes-nous des dossiers instruits par Monsieur le Procureur de la République de CHERBOURG ? Nous ne voulons pas assister à leurs disparitions organisées.

La CGT œuvrera pour faire la lumière sur toutes les procédures en cours. La CGT œuvrera pour satisfaire les revendications des salariés, pour **leur sécurité et leur bien-être au travail**.

Contacts : Jean Francois SOBECKI 06 74 09 64 93  
André FADDA 06 81 21 93 14  
Jean Pascal FRANCOIS 06 82 65 18 65

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 55 82 85 02 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris  
Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr